

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°1 : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIERI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### *Étaient représentés*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIERI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### *Étaient absents*

M. CESA Johann  
M. GEOURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### *Étaient présents*

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

#### **Délégués de la Communauté de communes**

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

Étaient représentés

M. DIEZ Mickaël  
M. POLETTI Jean-Louis

Par Mme DEFAY Anne-Marie  
Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie  
Mme FAVRE-BAC Lisa  
M. ZILLIOX Charles

Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Commune de Pélussin  
Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. MARILLIER Emmanuel

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise  
Mme RICHARD Béatrice  
M. WETTA Patrick

Commune de Saint-Appolinard  
Commune de Chuyer  
Commune de Vérin

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEURJON André  
M. GIRAUD Noël

Étaient représentés

M. CORVAISIER Robert  
Mme ROBIN Christine

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

## Objet : Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

**Ainsi, le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses réunions du 6 septembre, du 4 octobre et du 8 novembre 2023.**

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 20 septembre au 14 décembre 2023.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.	<b>Décision du 18 octobre 2023 – Virement de 9 500 € du chapitre 011 au chapitre 65.</b>
Prendre toute décision concernant la préparation, la <b>passation, l'attribution</b> , l'exécution et le règlement <b>des marchés</b> et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation d'accompagnement pour le projet « Myrtilles sauvages du Massif Central – 22 500 € – ADDEAR 42 (Chamboeuf 42)</li><li>• Conception d'un conte kamishibai sur le thème du pastoralisme – 4 500 € – CHION Catherine (St-Clair-du-Rhône - 38)</li><li>• Réalisation d'un dossier documentaire sur le pastoralisme :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Lot 1 – 2 400 € – Agence des Ours. (Villeurbanne - 69)</li><li>◦ Lot 2 – 1 004 € – Mélissa FAIDHERBE (Roquedur - 30)</li><li>◦ Lot 3 – 1 518 € – Fanny LANZ (Lyon - 69)</li></ul></li></ul>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>

Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°2 : Budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat : décision modificative n°4**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### *Étaient représentés*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIÉRI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### *Étaient absents*

M. CESA Johann  
M. GEURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### *Étaient présents*

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

## **Délégués de la Communauté de communes**

### *Étaient présents*

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

### *Étaient représentés*

M. DIEZ Mickaël Par Mme DEFAY Anne-Marie  
M. POLETTI Jean-Louis Par Mme MAZOYER Martine

### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

## **Délégués des Communes**

### *Étaient présents*

Mme DEFAY Anne-Marie Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Mme FAVRE-BAC Lisa Commune de Pélussin  
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

### *Était représenté*

M. MARILLIER Emmanuel Par Mme DE LESTRADE Christine

### *Étaient absents*

Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard  
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer  
M. WETTA Patrick Commune de Vérin

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

## **Délégués de la Communauté de Communes**

### *Étaient présents*

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël

### *Étaient représentés*

M. CORVAISIER Robert Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Mme ROBIN Christine Par M. GIRAUD Noël

### *Étaient absents*

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat : décision modificative n°4**

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés. Il est aussi de rajouter des crédits pour l'amortissement des biens et des subventions reçues.

Il s'agit donc d'inscrire en fonctionnement :

- la subvention FEDER afférente à l'animation du Contrat Vert et Bleu et les dépenses correspondantes : dépenses de personnel et coûts indirects pour un montant de 36 386,51 €.
- La subvention Région et les dépenses de prestation pour l'action « Appui des Communes à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique en partenariat avec l'Université Jean Monnet » pour un montant de 1 500 €.

En investissement et en fonctionnement (opérations d'ordre) :

- Un montant de 6 749,28 € pour l'amortissement des biens
- Un montant de 5 354,11 € pour l'amortissement des subventions reçues.

Dans la décision modificative, ne sont pas inscrits les montants correspondant à l'autofinancement car une enveloppe avait déjà été prévue au moment du budget primitif à ce sujet.

Les postes de dépenses ont été répartis en fonction des dépenses identifiées pour chacune des opérations.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative d'un montant de 6 749,28 € en section d'investissement, et de 43 240,62 € en fonctionnement, conformément au tableau joint en annexe.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°3 : Autorisation pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIÉRI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### Étaient absents

M. CESA Johann  
M. GEURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### Étaient présents

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### Étaient absents

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

## **Délégués de la Communauté de communes**

### *Étaient présents*

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

### *Étaient représentés*

M. DIEZ Mickaël Par Mme DEFAY Anne-Marie  
M. POLETTI Jean-Louis Par Mme MAZOYER Martine

### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

## **Délégués des Communes**

### *Étaient présents*

Mme DEFAY Anne-Marie Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Mme FAVRE-BAC Lisa Commune de Pélussin  
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

### *Était représenté*

M. MARILLIER Emmanuel Par Mme DE LESTRADE Christine

### *Étaient absents*

Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard  
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer  
M. WETTA Patrick Commune de Vérin

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

## **Délégués de la Communauté de Communes**

### *Étaient présents*

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël

### *Étaient représentés*

M. CORVAISIER Robert Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Mme ROBIN Christine Par M. GIRAUD Noël

### *Étaient absents*

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Autorisation pour permettre l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget d'une collectivité ou d'un établissement public n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le Président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du comité syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au comité syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts budget 2023	Ouverture par anticipation 2024
20 : immobilisations corporelles	112 800 €	28 200 €
21 : immobilisations incorporelles	268 881,68 €	67 220,42 €
23 : immobilisations en cours	450 000 €	112 500 €

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### Délibération n°4 : Mise à jour du régime indemnitaire des agents du Parc du Pilat – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIERI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIERI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### Étaient absents

M. CESA Johann  
M. GEURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### Étaient présents

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### Étaient absents

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

## **Délégués de la Communauté de communes**

### *Étaient présents*

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

### *Étaient représentés*

M. DIEZ Mickaël Par Mme DEFAY Anne-Marie  
M. POLETTI Jean-Louis Par Mme MAZOYER Martine

### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

## **Délégués des Communes**

### *Étaient présents*

Mme DEFAY Anne-Marie Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Mme FAVRE-BAC Lisa Commune de Pélussin  
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

### *Était représenté*

M. MARILLIER Emmanuel Par Mme DE LESTRADE Christine

### *Étaient absents*

Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard  
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer  
M. WETTA Patrick Commune de Vérin

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

## **Délégués de la Communauté de Communes**

### *Étaient présents*

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël

### *Étaient représentés*

M. CORVAISIER Robert Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Mme ROBIN Christine Par M. GIRAUD Noël

### *Étaient absents*

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier

M. SOUTRENON Bernard

**Délégués des Communes**

*Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

*Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

*Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

**Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

**Délégués de la Communauté d'agglomération**

*Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

*Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

*Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

**Délégués des Communes**

*Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

*Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

*Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

**Délégués Collège du secteur du versant du Gier**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Mise à jour du régime indemnitaire des agents du Parc du Pilat – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).**

La délibération du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2016 prévoit la mise en œuvre du RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il remplace les autres primes et indemnités qui sont supprimées par la loi.

Cette délibération ne s'applique qu'à la filière administrative soit aux attachés territoriaux, rédacteurs, et adjoints administratifs du Parc. En effet, en 2016, le RIFSEEP n'était pas transposable à la filière technique. Depuis, tous les arrêtés de transposition du régime indemnitaire, concernant notamment les cadres d'emploi d'adjoint technique, agent de maîtrise, techniciens, ingénieurs et ingénieurs en chef, ont été pris.

Lors du contrôle opéré par la Chambre régionale des comptes en 2021, cette dernière avait également relevé les points suivants : l'obligation d'instaurer la part variable du régime indemnitaire et la nécessaire intégration de la prime annuelle dans le RIFSEEP.

Il est donc proposé de mettre à jour la délibération de 2016 et notamment les points suivants :

- la mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière technique
- l'instauration du Complément Indemnitare Annuel – part variable du régime indemnitaire – qui est obligatoire
- l'intégration de la prime annuelle, instituée en 1984, dont le montant est identique pour tous les agents dans le RIFSEEP.

Le Comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Loire a été saisi pour avis.

**Il est rappelé à l'assemblée que :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-13, L.713-1, L. 714-4 à L. 714-8,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-997 modifié du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ; (le cas échéant – au choix de la collectivité) ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'avis favorable avec réserves du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Loire, en date du 14 décembre 2023 et considérant qu'il a été tenu compte de ces réserves,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, **il est proposé au comité syndical de mettre à jour comme suit, la mise en œuvre du RIFSEEP, pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le crédit global affecté au régime indemnitaire des agents du Parc naturel régional du Pilat est déterminé en prenant en compte les primes et indemnités prévues par les textes réglementaires concernant les fonctionnaires de l'État dans les conditions suivantes ;

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

### **A - L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les postes ont été classés au regard du niveau de responsabilité et d'expertise, par catégorie (A, B et C), sans tenir compte de l'agent qui occupe le poste.

Pour cela, deux méthodes sont possibles : la comparaison ou la cotation.

Trois critères sont proposés pour opérer cette classification :

- Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : responsabilité plus ou moins lourde en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projet.
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : valorisation de l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : contraintes particulières liées au poste (exposition physique, responsabilité prononcée).

Ces différents critères doivent permettre de répartir chaque poste de la collectivité au sein de groupes de fonctions.

Ces groupes de fonctions doivent regrouper, par catégorie hiérarchique, les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire, quels que soient le grade et la filière des fonctionnaires.

Un montant individuel maximum est ensuite déterminé pour chaque groupe de fonctions.

Compte tenu de la répartition d'ores et déjà existante par fonctions, et en utilisant le système de comparaison, il est proposé de fixer les groupes de fonctions suivants et de retenir les montants maximums annuels suivants :

GROUPES	POSTES RELEVANT DU GROUPE	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE (EN €)
<b>Catégorie A</b>		
A1	Direction	24 600 €
A2	Responsable de pôle	11 300 €
A3	Chargés de mission avec responsabilités transversale; responsable informatique, architectes	6 300 €
A4	Chargés de mission	3 800 €
<b>Catégorie B</b>		
B1	Responsable technique	3 800 €
B2	Assistants avec responsabilité	3 600 €
<b>Catégorie C</b>		
C1	Responsable technique, éco-gardes, assistantes avec responsabilité	3 600 €
C2	Secrétaires, personnel technique	2 500 €

Les montants figurant dans ce tableau tiennent compte de l'intégration de la prime annuelle dans l'IFSE. Cette prime sera versée en une seule fois annuellement sur la fiche de paie de novembre.

Il n'y a donc pas d'évolution du montant du régime indemnitaire par rapport à ce qui avait été établi antérieurement. Il s'agit uniquement d'une régularisation.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères suivants :

- Parcours professionnel avant la prise de poste (diversité, mobilité) ;
- Approfondissement de savoirs techniques, de pratiques, montée en compétences en fonction de l'expérience,
- Capacité à exploiter l'expérience acquise.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

#### **a – Bénéficiaires**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20231220-4D\_MAJ\_RIFSEEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Sont éligibles à l'IFSE :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- les contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les contractuels de droit privé sont exclus du dispositif du RIFSEEP

#### **b – Périodicité du versement de l'IFSE**

L'IFSE est versée mensuellement.

Une partie de cette IFSE, correspondant à l'ancienne prime annuelle, continuera d'être versée en une seule fois, au mois de novembre de chaque année, selon le principe de libre administration des collectivités territoriales.

#### **c - Modalités de versement**

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail. Aussi, lorsque l'emploi n'est pas pourvu sur la totalité de l'année, un prorata est effectué entre le temps d'occupation et les 12 mois de l'année complète.

#### **d – Les absences**

Le régime indemnitaire est maintenu pendant les congés annuels, les congés pour maternité, paternité, adoption.

Pour les congés de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement.

L'IFSE n'est pas maintenue pour les agents placés en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

#### **e – Exclusivité**

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

#### **f – Attribution**

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

### **B – Le complément indemnitaire Annuel (CIA)**

Un complément indemnitaire peut être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Afin d'établir un parallèle avec les grilles d'entretien professionnel, la manière de servir et l'engagement professionnel peuvent être évalués à partir des critères suivants :

- Efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs (*implication, sens de l'organisation, respect des délais...*),
- Compétences professionnelles et techniques (*connaissances réglementaires, autonomie...*),

- Qualités relationnelles (*sens de l'écoute, capacité à travailler en équipe...*),
- Capacités d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur le cas échéant (*capacité d'analyse et de synthèse...*),
- Contribution à l'activité du service (*sens du service public, capacité à diffuser l'information...*).

Il est proposé de mettre en place le CIA selon les dispositions ci-après. Le montant de référence maximal annuel est fixé à 400 bruts € par agent. Ce montant plafond est identique pour l'ensemble des agents.

Son versement n'est pas automatique. La prime pourra varier de 0 à 100 % du montant de référence.

Le montant individuel sera déterminé, chaque année, à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- Critère n°1 : Participation au minimum à une formation par an. Cette formation devra donner lieu à la délivrance d'une attestation de formation.
  - 0 € si aucune formation suivie – 100 € si au moins une formation suivie.
- Critère n°2 : Contribution à la vie de l'équipe : animation d'un temps d'information et de partage de connaissances auprès de l'équipe, participation à un groupe projet, travail en transversalité.
  - 0 € si pas de participation – 100 € si contribution réalisée.
- Critère n°3 : Atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien annuel n-1. 4 objectifs maximum.
  - 50 € pour chaque objectif atteint avec un plafond de 200 €.

#### **a – Bénéficiaires**

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) et les contractuels de droit public, à temps complet, temps non complet et temps partiel.

#### **b – Modalités de versement**

Le CIA sera versé selon une périodicité annuelle. Il sera versé en une seule fois, avant le mois de mars de l'année N+1, à partir de l'entretien annuel réalisé entre novembre et décembre de l'année n-1.

Le montant attribué sera révisé annuellement à partir des résultats de l'entretien professionnel.

#### **c – Attribution**

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

**Article 2** – Les indemnités et primes seront revalorisées automatiquement en fonction des modifications des textes en vigueur ou en fonction du point d'indice de la fonction publique quand les textes le spécifient.

**Article 3** – Il est décidé de maintenir le niveau indemnitaire perçu antérieurement par l'agent, notamment pour les nouveaux cadres d'emploi intégrés dans le RIFSEEP.

**Article 4** – La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 5** – Toutes dispositions contenues dans des délibérations antérieures et qui seraient contraire, ou contreviendraient à l'application de la présente délibération se trouvent abrogées et donc devraient être considérées comme inapplicables et sans effet.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise à jour du RIFSEEP, selon les modalités précisées dans le corps de la délibération.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°5 : Création d'un poste de Chargé de mission – observatoire de la biodiversité et suppression d'un poste d'assistante – Mise à jour du tableau des effectifs**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### Étaient présents

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### Étaient représentés

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIÉRI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### Étaient absents

M. CESA Johann  
M. GEURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### Étaient présents

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### Étaient représentées

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### Étaient absents

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

## **Délégués de la Communauté de communes**

### *Étaient présents*

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

### *Étaient représentés*

M. DIEZ Mickaël Par Mme DEFAY Anne-Marie  
M. POLETTI Jean-Louis Par Mme MAZOYER Martine

### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

## **Délégués des Communes**

### *Étaient présents*

Mme DEFAY Anne-Marie Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Mme FAVRE-BAC Lisa Commune de Pélussin  
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

### *Était représenté*

M. MARILLIER Emmanuel Par Mme DE LESTRADE Christine

### *Étaient absents*

Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard  
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer  
M. WETTA Patrick Commune de Vérin

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

## **Délégués de la Communauté de Communes**

### *Étaient présents*

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël

### *Étaient représentés*

M. CORVAISIER Robert Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Mme ROBIN Christine Par M. GIRAUD Noël

### *Étaient absents*

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Étaient présents

M. PORCHEROT Jean-Philippe

M. SEUX Jean-François

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

M. GUERIN Gérard

Mme FAYOLLE Sylvie

**Délégués des Communes**

Était présent

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Était représenté

M. LACROIX Norbert

Par M. SEUX Jean-François

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

Commune de Farnay

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

**Délégués Collège des Villes Portes**

**Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Étaient représentés

M. FAVERJON Christophe

Par M. BUB Jérôme

Mme LAFAY Françoise

Par M. COMTE Brice

Étaient absents

Mme DREVET Leslie

Mme HALLEUX Roselyne

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

**Délégués des Villes portes**

Étaient présents

M. BUB Jérôme

Le Grand Lyon-Givors

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Commune de La Ricamarie

Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Création d'un poste de Chargé de mission – observatoire de la biodiversité et suppression d'un poste d'assistante – Mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En octobre 2022, le comité syndical avait créé un poste de chargé de mission « Observatoire de la biodiversité » dans le cadre d'un contrat pour accroissement d'activité. Ce contrat d'une durée maximum d'un an arrive à échéance en janvier 2024.

À l'automne 2024, il est prévu que le 2<sup>e</sup> Chargé de mission biodiversité, au Parc depuis 2013 et actuellement en CDI, quitte son poste. Le poste sera supprimé à ce moment-là. Ainsi, le Parc n'aura plus qu'un seul agent sur ces missions.

Dans l'attente, il est proposé de créer un poste permanent d'Ingénieur territorial à temps complet qui sera en charge de l'animation de l'observatoire de la biodiversité et du suivi du Contrat vert et bleu.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire d'ingénieur. Il percevra le régime indemnitaire en vigueur.

Par ailleurs, l'assistante du pôle Moyens généraux a été placée à la retraite pour invalidité. Aussi, il est proposé de supprimer le poste d'Adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe qu'elle occupait.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

Le comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Loire a été saisi pour avis et a rendu un avis favorable.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'Ingénieur territorial et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe.
- Émet un avis favorable sur la mise à jour du tableau des effectifs.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°6 : Création de postes non permanents dans le cadre de contrats de projet**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIERI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### *Étaient représentés*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIERI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### *Étaient absents*

M. CESA Johann  
M. GEOURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### *Étaient présents*

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

#### **Délégués de la Communauté de communes**

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

Étaient représentés

M. DIEZ Mickaël  
M. POLETTI Jean-Louis

Par Mme DEFAY Anne-Marie  
Par Mme MAZOYER Martine

Étaient absents

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie  
Mme FAVRE-BAC Lisa  
M. ZILLIOX Charles

Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Commune de Pélussin  
Commune de Bessey – Président

Était représenté

M. MARILLIER Emmanuel

Par Mme DE LESTRADE Christine

Étaient absents

Mme NAVEZ Marie-Louise  
Mme RICHARD Béatrice  
M. WETTA Patrick

Commune de Saint-Appolinard  
Commune de Chuyer  
Commune de Vérin

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEURJON André  
M. GIRAUD Noël

Étaient représentés

M. CORVAISIER Robert  
Mme ROBIN Christine

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Sandrine GARDET, Carole MABILON, Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Création de postes non permanents dans le cadre de contrats de projet**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer la mission Tourisme durable dans le cadre du Pôle de pleine nature pour lequel le Parc a été retenu par l'ANCT Massif Central, il est proposé de recruter une personne pour une durée maximale de 3 ans. Il s'agira notamment de piloter la stratégie touristique et de rechercher les financements nécessaires à la mise en place d'actions en découlant.

Par ailleurs, le Parc du Pilat a candidaté à l'appel à projets TIMS – l'écomobilité pour tous, aux côtés des Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien. Ce projet se décline, en plusieurs actions portées par les différents maîtres d'ouvrage : transport à la demande et transport solidaire. Le Parc du Pilat se concentrerait sur le développement de l'auto-partage afin de favoriser son accessibilité à des personnes en situation de précarité.

Ces recrutements se feront dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Cependant, ces recrutements n'interviendront que si le Syndicat mixte du Parc obtient les soutiens financiers sollicités pour ces postes.

Ces postes relèvent de la catégorie A. La rémunération des agents sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire d'attaché ou d'ingénieur territorial en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire en vigueur.

Il est donc proposé au comité syndical de créer 2 postes non permanents, correspondant uniquement aux projets susmentionnés et à leur durée. Les personnes seront recrutées par référence au grade d'ingénieur ou d'attaché territorial.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la création de deux postes dans le cadre de contrats de projet, pour mener à bien les 2 projets précités.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 20 décembre 2023 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 14 décembre 2023  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### **Délibération n°7 : Révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat – Sollicitation des avis intermédiaires de la Région et des avis Intermédiaires nationaux**

#### **Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes**

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIERI Dino  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MOUSEGHIAN Aline

##### *Étaient représentés*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Par M. CINIERI Dino
Mme DEZARNAUD Sylvie	Par Mme MOUSEGHIAN Aline
Mme MICHEL Cécile	Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

##### *Étaient absents*

M. CESA Johann  
M. GEURJON Christophe  
Mme PICARD Patricia

#### **Délégués Collège des Conseils Départementaux**

##### *Étaient présents*

M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par M. RAULT Serge
Mme CALACIURA Stéphanie	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme SEMACHE Nadia	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme PUBLIÉ Martine	Conseil Départemental du Rhône

#### **Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien**

## **Délégués de la Communauté de communes**

### *Étaient présents*

Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. RAULT Serge

### *Étaient représentés*

M. DIEZ Mickaël Par Mme DEFAY Anne-Marie  
M. POLETTI Jean-Louis Par Mme MAZOYER Martine

### *Étaient absents*

M. CHERIET Farid  
M. GAILLARD Pierre-Antoine  
M. PERRET Jean-Baptiste

## **Délégués des Communes**

### *Étaient présents*

Mme DEFAY Anne-Marie Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf  
Mme FAVRE-BAC Lisa Commune de Pélussin  
M. ZILLIOX Charles Commune de Bessey – Président

### *Était représenté*

M. MARILLIER Emmanuel Par Mme DE LESTRADE Christine

### *Étaient absents*

Mme NAVEZ Marie-Louise Commune de Saint-Appolinard  
Mme RICHARD Béatrice Commune de Chuyer  
M. WETTA Patrick Commune de Vérin

## **Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

## **Délégués de la Communauté de Communes**

### *Étaient présents*

M. CHORAIN Jean-François  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël

### *Étaient représentés*

M. CORVAISIER Robert Par M. HAMMOU OU ALI Brahim  
Mme ROBIN Christine Par M. GIRAUD Noël

### *Étaient absents*

M. HEITZ Philippe  
M. MASSARDIER Alexandre  
M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
M. ROYET Philippe	Commune de Graix

#### *Était représenté*

M. KAUFFER David	Par Mme BRUNON Martine
------------------	------------------------

#### *Étaient absents*

M. LAGNIET Philippe	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

### **Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

#### **Délégués de la Communauté d'agglomération**

#### *Étaient présents*

M. BRUYAS Lucien  
M. SOY Laurent  
M. THOMAS Luc

#### *Était représenté*

M. RAULET Thierry	Par M. CHARMET Michel
-------------------	-----------------------

#### *Étaient absents*

M. BOSVERT Thierry  
Mme THÉTIER Sylvie

### **Délégués des Communes**

#### *Étaient présents*

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons

#### *Était représentée*

Mme JOURNOUD Nathalie	Par M. ABEILLON Thibald
-----------------------	-------------------------

#### *Étaient absentes*

Mme CHOFFEL Marion	Commune de Sainte-Colombe
Mme DESCHAMPS Isabelle	Commune de Condrieu

### **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de Saint-Étienne Métropole**



Était représenté

M. CHAMPANHET Bernard

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

**Assistaient également à la réunion :**

M. Vincent BONNICI

SIEL 42 – Commune de Planfoy

M. Rémy CERNYS

CESER

M. Philippe CROZET

DDT 42

MM Michel FOREST et Patrick VEYRE

Amis du Parc

Mme Hélène FRACHON

CNPF

M. Rémi JOUSSERAND

Chambre d'agriculture 42

M. Christian MASSOLA

Maire de Brossainc

M. Cyril MATHEY

Ville de Givors

M. Nicolas PEYRARD

Adjoint – Commune de Saint-Romain-Lachalm

Florian BORG, Florence COSTE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat – Sollicitation des avis intermédiaires de la Région et des avis Intermédiaires nationaux**

Le lancement de la révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat a été sollicité auprès de la Région par délibération du Comité syndical en date du 13 janvier 2021.

Plusieurs temps de concertation et de co-écriture pour une nouvelle Charte « Destination 2041 » ont été animés par le Syndicat mixte du Parc en 2021 et 2022. À l'issue de ces temps de travail, auxquels ont été associés élus, citoyens et acteurs socio-économiques du territoire, une version martyre de la charte a été produite début mars 2023.

Elle a été soumise à consultation des signataires potentiels de la Charte, des syndicats mixtes de SCOT et des partenaires principaux du Syndicat mixte du Parc pendant 4 mois. Cette consultation, hors cadre réglementaire, a été jugée innovante et a permis une implication forte des élus et partenaires.

Les retours issus de cette consultation ont été examinés lors de plusieurs réunions : cinq réunions des Vice-Présidents et Président, huit réunions du Bureau et de la Commission Charte, deux réunions du Comité de pilotage de la révision de la Charte et deux conférences-débat. Sur la base de l'ensemble de ces échanges, une version 1 de la charte a été produite.

Le syndicat mixte du Parc a par ailleurs apporté une réponse aux 2099 remarques ou propositions formulées dans le cadre de la consultation. Un tableau transmis en amont de la présente séance assure la traçabilité du traitement de ces observations émanant de 55 structures différentes.

À ce stade et afin de savoir si le travail de révision qui est conduit va dans un sens qui convient pour le renouvellement du classement du territoire en tant que Parc naturel régional, il est nécessaire de solliciter, sur la base de cette version 1, différents avis : celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans un premier temps, puis celui de l'État et celui de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Une fois ces avis reçus, à priori, en octobre 2024, il conviendra de produire une nouvelle version de la Charte qui sera soumise à examen de l'Autorité Environnementale avant d'être proposée en enquête publique.

Pendant que les avis des instances régionales et nationales se préparent, il est proposé d'organiser un temps de travail avec les Communes, EPCI, SCOT, Départements et principaux partenaires pour connaître leur avis sur cette version 1. Cette nouvelle consultation se fera sous une forme plus interactive lors d'une journée d'échanges qui aura lieu le 11 avril 2024. Elle prendra la forme d'une assemblée du territoire dont la mission sera de produire un avis du territoire sur cette version 1.

Cet avis sera confronté à ceux sollicités auprès de la Région et de l'État. Ce temps d'avril permettra aussi de préparer la visite des rapporteurs du Comité national de protection de la nature qui devrait avoir lieu mi-mai 2024.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Syndicat mixte à transmettre pour avis à la Région la version 1 du projet de charte

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, leurs avis sur la version 1 de la Charte du Parc du Pilat, dans le cadre de la révision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20231220-7D\_Charte\_V1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

.....

Pour extrait certifié conforme  
Le 20 décembre 2023,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**